



# P.L.U.

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Delibération de mise en révision du POS en date du 12 Février 2008  
Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 13 Mars 2014  
Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 12 Novembre 2015  
Vu pour annexé à la Délibération du Conseil Municipal en date du 12 Novembre 2015

## REVISIONS ET MODIFICATIONS

### LEGENDE :

- : Limite de zone
- A : Zone agricole
- Aa : Zone agricole non constructible
- Ah : Zone d'habitat en zone agricole
- UA : Zone urbaine du bourg
- UB : Zone urbaine du Plan
- UI : Zone d'activités économique
- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle de loisirs
- Nt : Zone naturelle touristique
- Nh : Zone naturelle accueillant de l'habitat
- : Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- : Secteur soumis à servitude de mixité sociale (20%) au titre de l'article L 123-1-5 II 4° du CU
- : Secteur constructible au sein de la zone Nt
- : Bâtiments pouvant faire l'objet d'aménagements et d'extensions mesurées au sein de la zone Nt
- : Linéaire commercial préservé au titre de l'article L 123-1-5 II 5° du CU
- : Espace Boisé Classé
- : Secteurs humides identifiés au titre de l'article L123-1-5 III 2° du CU
- : Emplacement réservé
- : Eléments remarquables identifiés au titre de l'article L 123-1-5 III 2° du CU
- : Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre des articles L 123-1-5 II 6° du CU
- : Bâtiments agricoles donnés à titre indicatif
- : Nouvelles constructions reportées à titre indicatif

